

Conditions générales de vente

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

I. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

I.1. Définition

Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à disposition par le GIFE.

I.2. Documents contractuels

L'inscription aux formations se fait directement en ligne, par le client, sur le site internet du GIFE.

Une confirmation d'inscription est adressée par le GIFE qui décide, en fonction du nombre d'inscriptions, de mettre en place la formation.

Pour chaque formation mise en place, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, une convention de formation professionnelle à titre individuel est adressée à la personne concernée en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation, signée par la personne concernée.

La facture est adressée à l'issue de la formation.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

I.3. Prix et conditions de règlement

Le GIFE n'est pas assujéti à la TVA.

Tous nos prix sont indiqués nets de toutes taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA. Ils incluent généralement le repas de midi sauf avis contraire exprimé à l'inscription.

Toute formation commencée est due en intégralité.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture, comptant et sans escompte à l'ordre du GIFE (Groupement Infirmier pour la Formation en Endoscopie).

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

I.4. Remplacement d'un participant

Le GIFE offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est toujours possible sans indemnités.

I.5. Conditions d'annulation et de report

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le GIFE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas de renoncement **sans justification** (arrêt maladie, événement familial grave) par l'entreprise bénéficiaire ou le stagiaire dans un délai de **30 jours avant la date de démarrage** de la prestation de formation, le bénéficiaire s'engage au versement du montant total de la participation qui pourra servir d'acompte sur une autre formation, sur une durée d'une année.

I.6. Obligations du stagiaire

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Ce dernier est consultable sur le site internet du GIFE (<https://www.gife.fr>) ou auprès du secrétariat du GIFE. De plus, ce règlement intérieur est automatiquement consultable par toutes les personnes procédant à une inscription en ligne à nos formations.

I.7. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations du GIFE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est identifié. Il est consultable, sur demande, afin d'organiser tous les aménagements nécessaires à l'accueil et au suivi de la formation, dans des conditions optimales, du stagiaire en situation de handicap.

II. DISPOSITIONS COMMUNES

II.1. Informatique et libertés

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un courrier au GIFE – BP 9 – 35440 MONTREUIL SUR ILLE.

II.2. Renonciation

Le fait pour le GIFE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

II.3. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre le GIFE et ses Clients relèvent de la Loi française.

II.4. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT BRIEUC quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt du GIFE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

II.5. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par le GIFE à son siège social au : Bâtiment A – 2H rue Croix Lormel – BP 50116 – 22191 PLERIN CEDEX.